



## **DOSSIER DE PRESSE : LA SITUATION DE LA DGFIP EN VAUCLUSE LE PRELEVEMENT A LA SOURCE**

### ***LA DGFIP : PRINCIPALE VICTIME DE LA POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE***

La DGFIP résulte de la fusion des anciennes directions départementales du trésor et des services fiscaux, réunissant au sein d'une même administration des missions aussi diverses que l'assiette et le recouvrement des impôts, la gestion des budgets de l'Etat, des collectivités locales, ou le cadastre.

#### **I-Les méfaits de quinze ans de politiques publiques restrictives:**

##### **1-Emplois**

Dès 2007, la révision générale des politiques publiques (RGPP) impose une politique de restructuration de la fonction publique d'Etat à des fins d'économie budgétaire se traduisant essentiellement par des suppressions d'emplois publics. Elle a été suivie de la « revue des missions » et de la MAP (modernisation de l'action publique) qui continuent à appréhender le service public par le seul aspect budgétaire. Ces politiques publiques ont fait des ravages à la DGFIP ou depuis plusieurs années, deux départs en retraite sur trois ne sont plus remplacés. La sanctuarisation des effectifs de certains ministères jugés prioritaires (justice, intérieur, éducation) fait peser par contre-coup une charge supplémentaire au ministère des finances. Il est devenu, de fait, le pourvoyeur par excellence des suppressions d'emplois dans la fonction publique d'Etat alors même que les charges induites par ses missions augmentent. C'est ainsi que plus de cent cinquante postes ont disparu depuis 10 ans à la Direction départementale des finances publiques de Vaucluse.

Les agents de la DGFIP sont pourtant investis de missions de la plus haute importance. Leur activité conditionne directement le niveau des finances publiques par l'établissement de l'assiette des impôts, son recouvrement et son contrôle. Leur rôle de comptable de l'Etat et des collectivités locales en fait également un ciment dans la sphère publique. Alors que la dette de l'Etat est au cœur des préoccupations gouvernementales, il est incompréhensible qu'on ampute cette administration. De plus, la mise en place du prélèvement à la source, de l'aveu même de Bruno Parent, directeur général, va impacter de manière très forte, la plupart de ses services. Pourtant aucune inflexion dans le volume des suppressions d'emploi n'est prévue pour 2017. Plus de 1800 emplois seront supprimés au ministère des finances. On peut prévoir un chiffre entre 15 et 20 pour le Vaucluse.

## **2-Rémunérations**

Tous les agents (hors cadres) ont subi une perte de pouvoir d'achat qui se chiffre à 12% depuis 10 ans (chiffres insee hors tabac). Rappelons que le point d'indice, qui sert de base aux salaires des fonctionnaires, n'a subi aucune valorisation entre 2012 et 2016 et que les prélèvements sociaux et retraites ont augmenté.

Le coup de pouce accordé en mars dernier est bien loin de compenser cette dégradation et la nouvelle grille mise en place dans le cadre du protocole « PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), qui consiste essentiellement en un transfert de primes vers le salaire, n'aura qu'un effet cosmétique.

### **II-Des choix politiques qui ne font qu'aggraver la situation d'un département en déclin économique**

Les suppressions d'emplois publics sont des suppressions d'emplois « tout court » qui s'ajoutent aux conséquences de la désindustrialisation du Vaucluse, 8<sup>ème</sup> département le plus pauvre de France, qui connaît le plus fort taux de chômage de la région PACA. De plus, c'est un département rural, dans lequel la présence des services publics sert de lien social.

La paupérisation de notre administration a un effet direct sur la présence du service public fiscal et comptable sur le département, et en particulier en zone rurale. En cinq ans, une dizaine de services ou d'implantations ont disparu, dont trois trésoreries de proximité : Pernes-Les-Fontaines, Cadenet et Gordes. Un service des impôts des particuliers et un service des impôts des professionnels, ainsi qu'une brigade de vérification (contrôle fiscal externe) ont également fait les frais de cette politique.

Les actions de sensibilisation menées régulièrement par les organisations syndicales signataires reçoivent une adhésion spectaculaire des citoyens, en particulier lors des luttes qui ont été menées pour tenter de sauver les trésoreries. Plusieurs milliers de signatures ont été recueillies sur les pétitions proposées lors de ces opérations.

La population de Vaucluse augmente à un rythme de 4000 habitants par an, autant de foyers fiscaux supplémentaires à prendre en compte avec une augmentation induite de la population active. Les créations d'entreprises sont également en augmentation constante, surtout de petites tailles, unipersonnelles ou TPE, pour lesquelles le service des impôts sert de point d'entrée administratif.

Le Vaucluse prend de plein fouet la crise économique, entraînant une explosion des demandes de remises gracieuses ou de délais de paiement des impôts des particuliers (corrélativement à l'augmentation constatée des recours devant la commission de surendettement) et des difficultés de recouvrement des créances hospitalières. Il en va de même pour les entreprises qui connaissent des difficultés de trésorerie.

### **III-Des moyens qui diminuent alors que les charges de travail augmentent**

Outre la situation évoquée plus haut, les charges augmentent du fait de l'empilement d'innombrables dispositions fiscales, d'une instabilité législative croissante et de procédures en évolution constante. La mise en place du prélèvement à la source, système complexe qui va entraîner de gros efforts de communication, de formation et d'adaptation, sera instauré sans aucun moyen supplémentaire.

Les restrictions budgétaires ne concernent pas que l'emploi, même si c'est l'aspect qui a le plus d'impact sur l'exécution des missions et les conditions de travail des agents. Les budgets de fonctionnement sont également en baisse constante et l'administration rogne sur tout : frais d'affranchissement, remboursement de frais professionnels ,...

La préoccupation immobilière est également très prégnante. Dans le cadre de la politique immobilière de l'Etat, chapeauté par les préfets, les DDFIP sont soumis à des objectifs contraignants. Elles doivent « rendre » le plus possible de mètres carrés, au détriment du maillage territorial et des conditions de vie au travail des agents.

Les agents subissent également de manière permanente des réformes de structures et des réorganisations de services qui s'ajoutent à la fusion des deux administrations, menée au pas de charge à partir de 2008. Les suppressions d'emplois à la DDFIP de Vaucluse génèrent elles-mêmes une augmentation des charges imposées aux agents. Ces évolutions s'accompagnent d'une inflation de nouvelles applications informatiques, souvent peu performantes ou pas adaptées aux missions. L'exemple le plus criant étant la double adaptation à Chorus et à Hélios dans le domaine de la gestion publique.

Les gains de productivité espérés de ces réformes ont été systématiquement anticipés au moment même où les services devaient les absorber, plongeant ceux-ci dans un profond désarroi. Les suppressions d'emplois à la DGFIP ont donc eu l'effet d'augmenter mécaniquement les charges ! On peut citer l'exemple de l'accueil physique des particuliers, en augmentation exponentielle, due en partie au fait que ces derniers n'arrivent simplement pas à joindre les services fiscaux au téléphone et n'ont d'autre choix que de se déplacer !

Les moyens diminuent alors que l'ensemble des missions de la DGFiP connaît une hausse continue de la charge de travail. M. PARINI, précédent Directeur Général, partageait ce constat et a reconnu publiquement une augmentation de 35% des charges. La communication gouvernementale met régulièrement l'accent sur la lutte contre la fraude fiscale mais comment être efficace sur ce sujet comme sur d'autres dans un tel contexte de limitation des moyens d'actions ? Rappelons que la fraude fiscale représente plus de 50 milliards d'Euros de perte budgétaire par an pour le pays.

#### **IV-Les conséquences sur les agents des finances des suppressions pluriannuelles d'emplois et de leur impact sur les services**

Une enquête approfondie des organisations syndicales du département portant sur les agents de l'ex- direction des services fiscaux avait été conduite en 2010. La plupart de ses conclusions restent pertinentes puisqu'elle était basée sur un questionnaire rempli par 350 personnes. Elle décrivait un mal-être profond. Il est frappant de constater qu'alors, déjà pratiquement 60% des agents ne croyait plus en l'avenir de leur métier.

La conscience professionnelle des agents, qui demeure à un niveau élevé, permet à la direction d'afficher des objectifs souvent atteints, mais à quel prix? .Les réformes perpétuelles, la masse de travail, la perte de qualité, la conduite du management, l'absence de reconnaissance, la mise en compétition ont un impact direct sur la santé des agents.

Les outils de mesures mis en place par l'administration elle-même (tableau de bord de veille social) souligne la fréquence des arrêts maladie dus au travail. Des phénomènes de "burn out" apparaissent et la vie familiale, voire personnelle en font les frais. Beaucoup d'agents renoncent à des congés ou sont victimes « d'écrêtement » (volume horaire mensuel trop important pour être récupéré).

# ***L'ENSEMBLE DES MISSIONS DE LA DGFIP EST IMPACTEE***

## **I – FISCALITE DES PARTICULIERS**

La progression de la dématérialisation et le recours à la technologie aurait dû libérer du temps et des ressources pour améliorer la qualité du travail : mise à jour des bases, contrôle,...Au lieu de cela, comme un effet d'aubaine, des dizaines d'emplois ont été supprimés.

Dans le même temps la population du département a crû à un taux supérieur à la moyenne nationale.

De plus l'administration a ouvert tous les robinets de la communication : internet, mailing, accueil tous les jours (il n'y avait que 2 jours de réception du public avant les suppressions d'emploi), téléphone. Avec pour chaque moyen de communication des contraintes dans le délai de traitement. Il convient, par ailleurs, de souligner le fait que la situation difficile des ménages du département amplifie les flux d'accueil.

Au regard de tous ces paramètres, le ratio charges / agent a doublé en cinq ans. L'accueil a augmenté de plus de 30%. Les changements de procédures dans les organismes sociaux drainent à l'accueil la population de contribuables non imposables venue se faire délivrer leur avis de non imposition nécessaire au traitement de leurs droits aux prestations sociales.

L'assiette de l'impôt sur le revenu (IR) et de la taxe d'habitation (TH) doivent être concomitants pour permettre la prise en compte des exonérations et abattements liés au revenu pour le calcul de la TH. Les délais impartis à la gestion des déclarations d'impôt ne le permettent plus. Ainsi, la déconnexion de fait de la gestion de ces impositions génère une explosion des réclamations et des demandes gracieuses, déjà importante du fait de la papèrisation des ménages.

Le recouvrement de l'impôt est tributaire également de la dégradation du niveau économique des habitants du département. Il est de plus en plus difficile d'absorber la masse des demandes de délais de paiement ou de demandes de remises gracieuses. Les petites structures comme les trésoreries de proximité ont beaucoup de mal à faire face au flux d'accueil et à la surcharge de travail en période de paiement des principaux impôts (taxe foncière, taxe d'habitation, impôt sur le revenu)

Aveu d'échec pour Bercy, après la volonté de promouvoir une administration « centrée sur les usagers », elle fait marche arrière en tentant de faire diminuer les flux d'accueil : baisse des seuils de paiement en espèce, réduction des horaires d'ouverture des services, mise en place de centre d'appels, instauration de l'accueil uniquement sur rendez vous.

La mise en place du prélèvement à la source et, de manière concomitante, de la déclaration en ligne obligatoire (2018) va avoir un double effet. A moyen terme, cela sera prétexte à saigner les services en charge de la gestion de l'impôt sur le revenu, or cela ne constitue pour aucun d'entre eux leur unique activité. A court terme, cela va nécessiter un effort très important d'adaptation, de formation, de renseignement du public, à effectif constant, voire moindre pour les services concernés. C'est bien sûr le service au public qui en pâtira.

## **II – FISCALITE DES PROFESSIONNELS**

Le secteur de la fiscalité professionnelle a perdu plus de 10% des emplois depuis 2007. Dans le même temps, il a fallu absorber de nombreuses charges nouvelles. Du fait de ces charges supplémentaires et des suppressions d'emplois, le travail est dévalorisé: Tout est fait dans l'urgence, avec un sentiment de travail bâclé, d'où un constat de surcharge, voire de surmenage.

Le résultat de l'activité se mesure essentiellement par indicateurs (en particulier la TVA qui est désormais intégralement télédéclarée). Priorité est donnée aux mesures gouvernementales jugées prioritaire comme le CICE, parfois au détriment du contrôle alors qu'il s'agit de montants considérables. Le reste est en souffrance, entraînant un grippage de la chaîne de contrôle (fichiers et bases de données en souffrance, dossier incomplets, etc).

L'amélioration des outils informatique, qui devrait être mise au service des conditions de vie au travail des agents et à la qualité du service rendu, ne vise en fait qu'à générer des gains de productivité, à tel point qu'il est sérieusement envisagé de ne plus laisser subsister qu'un service des impôts des entreprises par département.

### **III – FISCALITE FONCIERE/ENREGISTREMENT/CADASTRE**

Le Vaucluse compte actuellement trois services de publicité foncière (SPF) et deux centres des impôts fonciers (CDIF). La direction locale envisage de ne laisser qu'une seule de chacune de ces structures à Avignon en supprimant les implantations d'Orange. Dans le cadre d'une restructuration nationale, la mission de l'enregistrement (donations, successions, actes des entreprises,...) actuellement intégrée aux services des impôts des entreprises et présente sur trois sites va être regroupée à Avignon au sein d'un service spécifique.

#### **1- Publicité foncière**

Ce sont les services qui ont été les plus impactés par les vagues de suppressions d'emplois depuis quinze ans. L'administration a supprimé plus du tiers des effectifs dans les services des hypothèques et dans les centres des impôts fonciers sous prétexte de gains de productivité générés par des progrès informatiques.

Ils ont été largement surestimés et dans les conservations des hypothèques (désormais services de la publicité foncière), la publication compte jusqu'à 6 mois de retard et ce, malgré la mise sous perfusion permanente d'équipes de renfort, de stagiaires et autres vacataires. C'est bien la saignée dans les effectifs qui a généré cette situation fortement dégradée. Cela entraîne notamment des problèmes pour sécuriser la publication des ventes.

Ce retard cumulé produit des perturbations dans toute la chaîne d'établissement des impôts fonciers et locaux comme l'imputation de la taxe foncière et d'habitation de l'ancien propriétaire. Ce qui, par ricochet, conduit à des réclamations et du traitement supplémentaire (dégrèvement, recherche du propriétaire, nouvelle imposition) au détriment de la gestion des impôts fonciers en général (mise à jour suite à permis de construire, déclaration de fin de travaux, surface bâties, plan cadastral etc...).

#### **2- Le cadastre**

Les suppressions des emplois conjuguées à ces dysfonctionnements entraînent une véritable dégradation de la documentation cadastrale. Les anomalies d'attribution des locaux, les changements de voiries, la prise en compte des constructions nouvelles, les terrains à bâtir ne peuvent plus être traités convenablement. A titre d'exemple, des milliers de dégrèvements de taxe foncière doivent être accordé chaque année à des personnes n'étant plus propriétaires au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, différant d'autant les recettes correspondantes dans le budget de l'Etat.

Ainsi, la base des valeurs locatives (qui sert à l'établissement de la taxe foncière et à la taxe d'habitation) a perdu sa fiabilité. La mise à jour de la valeur locative des locaux professionnels s'est déroulée de manière chaotique, sans renforts pour les services, avec pour conséquence des erreurs et un fichier à la fiabilité dégradée. Cette activité a elle aussi généré de nombreuses réclamations contentieuses supplémentaires.

Dans ces conditions, la revalorisation des locaux des particuliers, pourtant urgente pour cause d'obsolescence, est repoussée d'année en année

## **IV-MISSIONS FINANCES PUBLIQUES DE L' ETAT**

Etablissement des comptes publics de l'Etat, l'exécution du budget décliné au niveau départemental, la comptabilité journalière et les bilans annuels, le règlement des dépenses (fournisseurs, paye), l'encaissement de toutes les recettes, impôts et taxes.

### **1-Recettes**

En matière de Recouvrement, mission primordiale pour les recettes de l'Etat, le constat est également édifiant :

Les suppressions massives d'emplois perturbent la gestion des poursuites. Ce sont les membres des équipes de renfort qui exercent cette tâche, de façon décousue puisque le suivi ne peut être assuré ni par eux même, ni par les agents du service.

Même si les indicateurs montrent un taux de recouvrement souvent satisfaisant, on constate un réel manque à gagner pour l'Etat, et une frustration pour les agents qui rencontrent d'énormes difficultés pour exercer cette mission correctement.

Un exemple parmi tant d'autres mais peut-être plus flagrant, concerne les Amendes Forfaitaires Majorées recouvrées par la Trésorerie spécialisée :

- Le nombre de retours d'avis non distribués est tel que les agents n'ont pas de temps pour effectuer les recherches d'adresses. Leur traitement est donc marginal.
- Les délais de traitement des réclamations sont si longs (ils peuvent atteindre plus de six mois), qu'il est fréquent de constater une saisie sur salaire ou sur compte bancaire avant même l'aboutissement du recours établi par le contrevenant.

### **2-dépenses**

Les services de la DGFIP exécutent aussi le paiement des dépenses publiques de l'Etat. Ils doivent assurer le paiement déconcentré des dépenses de fonctionnement des services publics, les dépenses d'équipement et d'investissement ainsi que les dépenses d'intervention de l'Etat.

La réforme budgétaire inscrite dans la loi de finances (LOLF) du 01/08/2001 a bouleversé les structures et les méthodes de travail avec en particulier la mise en place d'une nouvelle application informatique « Chorus », choisie pour gérer la dépense, les recettes non fiscales et la comptabilité de l'état.

Les dépenses de l'état ont été régionalisées et spécialisées par type de dépenses (missions et programmes ministériels) dans certains départements. Dans le Vaucluse cette nouvelle organisation a eu pour conséquence une augmentation des charges, liée notamment au transfert des dépenses des infrastructures routières de la région PACA. Plus récemment la transformation de services de plein exercice en simple « services facturiers » avec la mise en place de « centres de services partagés » a fait fondre les effectifs et fait planer la menace de l'externalisation de cette mission pourtant régaliennne par essence.

Le développement de l'application Chorus a entraîné de par sa complexité et sa mise en route chaotique un retard dans le délai de paiement des dépenses.

En 2010, ce retard avait été estimé par la Cour des Comptes à 6 milliards d'€. Il n'a pu être qu'en partie résorbé en mobilisant des moyens importants et en recourant à des procédures de paiement dérogatoires, compliquant ainsi le travail des agents et la gestion de la tenue de la comptabilité et de la dépense de l'état.

Alors que l'état s'était engagé à payer ses factures en 30 jours au lieu de 45, le délai de paiement n'a pas diminué.

Bien au contraire, pour les PME PMI, il plafonne autour de 50 jours, ce qui provoque des difficultés de trésorerie pour les entreprises concernées et fait exploser le nombre et le montant des intérêts moratoires. Pour l'instant, la paye des agents territoriaux et hospitaliers, mission prioritaire de fait, est assurée, mais pour combien de temps ?

## **V-MISSIONS COLLECTIVITES LOCALES**

La mission de conseil aux collectivités locales est principalement du ressort des chefs de postes comptables. Ces derniers ont de plus en plus de mal à l'assumer du fait de l'augmentation de la taille des collectivités et de la complexité juridique croissante de celles-ci. Le développement des communautés de communes et des délégations de service public contribue aussi à la difficulté croissante de cette tâche. La généralisation des statistiques et indicateurs, chronophages pour les comptables, nuit à leur rôle de soutien technique et contribue à les couper de leurs agents, quand ils n'ont pas à pallier eux-mêmes les vacances d'emplois dans leurs postes..

Le contrôle des comptes des collectivités locales, pour ces mêmes raisons, fait l'objet d'une montée en charge. La professionnalisation croissante des communes importantes est disproportionnée face aux moyens en baisse du réseau. La mise en place du contrôle hiérarchisé de la dépense (par échantillons et non plus systématique) n'est qu'un aveu d'échec de la réalisation de cette mission fondamentale.

Le nombre croissant de titres irrécouvrables atténue les recettes des collectivités locales et le recouvrement contentieux devient aléatoire. Le développement de la dématérialisation des échanges avec les collectivités locales, qui, à long terme est un progrès, a été décrétée sans accompagnement ni adaptation des effectifs et parfois imposée aux collectivités. Elle a donc généré au départ une charge supplémentaire et parfois tendu les relations avec les ordonnateurs.

Dans les trésoreries hospitalières, en plus des problèmes énumérés ci-dessus, viennent ce greffer l'impact de l'évolution de la politique de santé, la précarité accrue et une gestion à flux tendu des admissions. Les charges augmentent également du fait de la paupérisation de la population, avec de moins en moins d'assurés disposant d'une mutuelle. Le recouvrement des créances hospitalières en devient d'autant plus difficile.

L'exemple de Carpentras est édifiant. En un peu plus de dix ans, la recette des finances a fermé et les deux trésoreries mixtes ont été remplacées par une seule, elle-même regroupée avec les services fiscaux, et une trésorerie hospitalière. L'effectif global des agents des Finances Publiques sur la commune a baissé de moitié alors que les fermetures de postes comme celui de Beaumes De Venise et Malaucène ont entraîné le transfert des charges. Dans le même temps, la banque de France, le tribunal de grande instance, le conseil des prud'hommes et la permanence URSSAF ont disparu, contribuant au désengagement de l'Etat dans cette commune.

## **QUELQUES VERITES SUR LE PRELEVEMENT A LA SOURCE**

La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu figure dans le projet de loi de finance qui sera discuté en fin d'année au parlement. Plus les détails de sa mise en œuvre se dévoilent au travers des textes législatifs et des commentaires administratifs, plus l'évidence de son absurdité se confirme. Le gouvernement, relayé par les communicants de notre administration font un gros travail de propagande qu'il est assez simple de démonter.

### **La France est un des seuls pays ou cela ne se pratique pas**

C'est vrai, mais ce qui n'est jamais mentionné c'est que l'impôt sur le revenu en France est très complexe, parfois pour de bonnes raisons (quotient familial, progressivité,...) parfois pour de mauvaises (inflation des niches fiscales). Cela rend complexe, périlleux, voire absurde de la mettre en place dans un contexte où la mensualisation fonctionne bien et contribue à assurer un taux de recouvrement proche de 100 %.

Dans l'inconscient collectif, le prélèvement à la source supprimerait la déclaration de revenus. Il n'en est rien, et il n'est pas prévu non plus la moindre simplification de l'assiette de cet impôt.

### **Le décalage entre le paiement de l'impôt et la perception des revenus serait supprimé**

Pour les salariés, pensionnés, chômeurs et retraités, le prélèvement sera effectué par l'employeur sur le revenu au moment de sa perception en fonction d'un taux toujours déterminé sur les revenus de l'année N-2! **le taux ne correspondra pas aux revenus de l'année** mais à la dernière situation connue de l'administration fiscale suite au dépôt de la déclaration, ce qui ne répond pas à l'objectif du gouvernement de rendre l'impôt contemporain (le taux 2018 sera calculé sur les revenus 2016, déclarés en 2017 et ainsi de suite...).

les jeunes qui rentreront sur le marché du travail devront payer leur impôt dès leur premier salaire alors qu'avec le système actuel, il le verse l'année suivante après le dépôt de la déclaration. Encore un bel exemple d'encouragement pour les jeunes dans ce pays ! De plus, l'Administration fixera un barème forfaitaire afin de calculer les prélèvements, sans tenir compte de la situation réelle du jeune en question.

Les crédits d'impôts ne seront pris en compte qu'après dépôt de la déclaration en N+1, ce qui peut créer des différences importantes. En fait, seuls les salarié-e-s célibataires sans crédit d'impôt y trouveront une simplification. Et pour ceux qui sont mensualisés (plus de 70%), la seule différence sera le nombre de prélèvements annuels, douze au lieu de dix.

### **Les changements de situation financière ou familiale seraient mieux pris en compte**

Aujourd'hui le système de la mensualisation permet déjà ces ajustements avec une réactivité d'un ou deux mois. Dans ce qui est proposé, rien ne permet de penser que cela sera plus rapide. Tout passera par le portail de l'administration fiscale avec des procédures, des seuils, des délais qui pour l'instant, sont plutôt flous.



## **La fameuse « année blanche »**

Les revenus de 2016 seront taxés en 2017 et ceux de 2018 en 2018. Ainsi l'année 2017 devient une « année blanche » qui ne change rien pour les salariés mais qui pour d'autres peut provoquer des comportements opportunistes entraînant une baisse des rentrées fiscales et un impact sur l'économie.

Malgré les annonces gouvernementales rassurantes sur un dispositif anti-abus (purge des plus-values, variations importantes des distributions ou revenus fonciers...), les précisions législatives sont reportées à l'automne tellement leur élaboration est complexe. Par ailleurs aucun moyen supplémentaire n'est annoncé pour les services chargés de les contrôler.

### **Et du côté des collecteurs ?**

Précisons tout d'abord que seuls les salariés ; pensionnés et bénéficiaires de revenus de remplacement (indemnités chômage, maladie,...) seront véritablement prélevés « à la source ». Pour les indépendants ou les revenus annexes de type loyers, les versements se feront sous forme d'acomptes pouvant être mensuels. Pour les contribuables qui cumulent ces revenus avec des salaires ou des pensions, difficile de discerner la simplification.

Les entreprises devront modifier leurs logiciels de paye et souscrire une déclaration « DSN », ce qui obligera nombre de petites entreprises à recourir aux services de cabinets comptables, avec le coût supplémentaire que cela entraînera.

Soulignons enfin que dans tous les cas (erreur, modulations,...), l'administration fiscale reste l'unique interlocuteur avec les problèmes de délais et d'incompréhension que cela peut entraîner.

### **Le devenir de la direction des finances publiques**

Actuellement, le système fonctionne de manière satisfaisante d'un point de vue budgétaire puisque le taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu est supérieur à 99 %. La DGFIP recouvre également la TVA et connaît donc les difficultés à recouvrer les sommes détenues par des entreprises parfois en difficulté, voire indélicates. Baisses de recettes donc, mais également surcroît de travail en matière de recouvrement amiable et forcé.

Or, le gouvernement associe le prélèvement à la source à un gisement d'emplois considérable à la DGFIP. Pour sa mise en place, alors que le directeur général Bruno Parent reconnaît lui-même qu'elle va nécessiter un investissement très important pour son administration (communication, adaptation, formation, accueil du public,...), ce sont encore 1800 suppressions d'emplois qui sont prévues en 2017 !

La DGFIP en sortira à coup sûr exsangue.

### **Mais alors qu'est-ce que ça cache ?**

Sans verser dans la théorie du complot, il est facile de voir la route qui est ainsi tracée. La fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG faisait partie du programme du candidat Hollande. On sait également que les institutions européennes, dans le cadre du pacte budgétaire, encourage fortement le développement d'impôts proportionnels sur les ménages.

On comprend ainsi pourquoi le ministre Michel Sapin met autant d'énergie à rendre ce projet irréversible.

Ce serait une grave erreur car l'impôt sur le revenu français, même s'il est trop complexe et mériterait une refonte est le plus juste qui soit, par sa progressivité et grâce à l'existence du quotient familial.